

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	181 613 376	FE	FF
		FG	72 147 788	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	253 761 163	FK	FL
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	88	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 283 744	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	946 025	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 229 857	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 007	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	161 621	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	776 135	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	940 763	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 289 094	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-470 982	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	281 891 999	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	322 779 566	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-40 887 567	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 752 714	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Dérogatoire	776 135	946 025		
Cession immo.corp.	161 621	3 283 744		
Amendes	3 007			
Autres		88		
	Exercice N			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0014 rue Louis Blériot 92500 RUEIL-MALMAISON Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET* 4 1 0 3 3 5 8 5 5 0 0 3 6 8 Néant Exercice N clos le
31/12/2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

				Brut 1	Amortissements, plus 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 317 539	AG	1 305 814	11 725	
		Fonds commercial (1)	AH	14 798 774	AI	14 798 774	0	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	3 196 882	AO	1 153 254	2 043 629	
		Constructions	AP	9 311 564	AQ	4 098 719	5 212 844	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	69 941 256	AS	52 015 719	17 925 537	
		Autres immobilisations corporelles	AT	6 081 814	AU	5 549 083	532 731	
		Immobilisations en cours	AV	2 497 530	AW		2 497 530	
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU	26 317 869	CV	21 924 814	4 393 055
Créances rattachées à des participations	BB		2 962	BC	2 962	0		
Autres titres immobilisés	BD			BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	140 615	BI		140 615		
TOTAL (II)		BJ	133 606 805	BK	100 849 139	32 757 666		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	149 107	BM	149 107		
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	397 317	BW		397 317	
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	86 808 702	BY	646 260	86 162 441	
		Autres créances (3)	BZ	34 320 563	CA	26 230 392	8 090 172	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	13 650 632	CG		13 650 632		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	509 353	CI		509 353		
	TOTAL (III)	CJ	135 835 674	CK	26 876 652	108 959 022		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	269 442 479	1A	127 725 791	141 716 688		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP	(3) Part à plus d'un an	CR 1 999 212		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 31 700 000)	DA	31 700 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 229 793	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	-22 039 634	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-40 887 567	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	3 126 047	
	TOTAL (I)	DL	-24 871 361	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	10 783 146	
	Provisions pour charges	DQ	718 994	
	TOTAL (III)	DR	11 502 140	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 805 073	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 228 823	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	85 255 557	
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 124 388	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 698 460	
Autres dettes	EA	11 295 823		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	8 677 784	
TOTAL (IV)	EC	155 085 909		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	141 716 688		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	145 230 582		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT										N°cant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
		TOTAL I				CZ		D8		D9		
		TOTAL II				KD		KE		KF		
		TOTAL III				LN		LO		LP		
		TOTAL IV				LQ		LR		LS		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
						1		2		3		
		TOTAL I				IN		CØ		DØ		
		TOTAL II				IO		LV		LW		
		TOTAL III				IY		NG		NH		
		TOTAL IV				IØ		NJ		NK		
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				IØ		ØK		ØL		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	16 116 313	KE		KF	0	
CORPORELLES	Terrains					KG	3 196 882	KH		KI	0	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ			KK		KL	0
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	350 081	KN		KO	95 922	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2	7 216 249	KP		KR	1 271 517	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	71 714 181	KS		KT	8 644 752	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	800 300	KW		KX	0
		Matériel de transport*					KY	2 944 472	KZ		LA	173 474
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 068 954	LC		LD	217 347
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
		Immobilisations corporelles en cours					LH	2 890 124	LI		LJ	0
	Avances et acomptes					LK	33 560	LL		LM	0	
	TOTAL III					LN	91 214 803	LO		LP	10 403 012	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					ØG		ØM		ØT	
		Autres participations					ØU	26 320 830	ØV		ØW	0
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	181 993	IU		IV	1 688		
TOTAL IV					LQ	26 502 823	LR		LS	1 688		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	133 833 940	ØH		ØJ	10 404 700		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	16 116 313	LW	16 116 313	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	3 196 882	LY	3 196 882	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	0	MB	0	MC	
		Sur sol d'autrui			IR	-15 095	MD		ME	461 099	MF	461 099
	Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS	-362 699	MG	0	MH	8 850 465	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	10 417 677	MK	69 941 256	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers					IU		MM		MN	800 300
		Matériel de transport					IV	-14 800	MP	0	MQ	3 132 746
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	137 533	MT	2 148 769
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	392 594	MZ	0	NA	2 497 530	NB
Avances et acomptes					NC		ND	33 560	NE		NF	
TOTAL III					IY	0	NG	10 588 769	NH	91 029 046	NI	91 029 046
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	26 320 830	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	43 065	2F	140 615	
	TOTAL IV					I3		NJ	43 065	NK	26 461 445	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	0	ØK	10 631 835	ØL	133 606 805	ØM	133 606 805

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2023
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2022

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	—
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 279 243	PF	26 572	PG	0	PH	1 305 814		
TOTAL I		RK	1 279 243	RM	26 572	RN	0	RO	1 305 814		
Terrains		PI	631 600	PJ	9 964	PK	0	PL	641 564		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	556 738	PO	0	PQ	556 738		
	Sur sol d'autrui	PR	98 183	PS	53 910	PT	0	PU	152 093		
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	3 330 787	PW	59 101	PX	0	PY	3 389 888		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	55 452 644	QA	6 833 005	QB	10 269 930	QC	52 015 719		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	800 300	QE	0	QF		QG	800 300		
	Matériel de transport	QH	2 837 667	QI	78 651	QJ	0	QK	2 916 318		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 718 821	QM	237 302	QN	123 657	QO	1 832 465		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	64 870 002	QV	7 828 671	QW	10 393 588	QX	62 305 085		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	66 149 244	ØP	7 855 243	ØQ	10 393 588	ØR	63 610 900		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	5 560	P6	P7	11 639	P9	Q1	-6 079		
TOTAL I	RW	RX	5 560	RY	RZ	11 639	SC	SD	-6 079		
Terrains	Q2	Q3		Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	162	S6	S7	S8	S9	T1	T2	162	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	737 922	T4	T5	T6	847 109	T7	T8	-109 187		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	510	U9	V1	V2	V3	V4	V5	398	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	27 737	V7	V8	V9	W1	W2	W3	-55 184	
	Emballages récup. et divers	W4		W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	766 331	X4	X5	930 142	X6	X7	X8	-163 811	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM					NO		
Total général (I+II+III)	NP	NQ	771 891	NR	NS	941 781	NU	NV	-169 890		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	771 891	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	941 781	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	-169 890	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X 3 295 937	TM 776 135	TN 946 025	TO 3 126 047	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z 3 295 937	TS 776 135	TT 946 025	TU 3 126 047		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B 0	4C 0	4D 0	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J 6 396 000	4K 5 650 500	4L 5 798 000	4M 6 248 500	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X 2 130 802	4Y 0	4Z 841 837	5A 1 288 965	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 3 239 600	5W 3 324 575	5X 2 599 500	5Y 3 964 675		
TOTAL II	5Z 11 766 402	TV 8 975 075	TW 9 239 337	TX 11 502 140		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A 14 798 774	6B 0	6C 14 798 774	
		- corporelles	6E 511 690	6F 0	6G 511 690	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U 19 559 489	9V 2 365 325	9W 0	9X 21 924 814
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6 2 962	Ø7 0	Ø8	Ø9 2 962	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T 579 123	6U 97 313	6V 30 175	6W 646 260	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y 26 230 392	6Z 0	7A 26 230 392	
TOTAL III	7B 35 452 038	TY 28 693 030	TZ 30 175	UA 64 114 892		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 50 514 377	UB 38 444 239	UC 10 215 538	UD 78 743 078		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE 9 072 388	UF 9 269 513			
	- financières	UG 28 595 717	UH			
	- exceptionnelles	UI 776 135	UK 946 025			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		
				1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	2 962	UM	0	UN	2 962			
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	140 615	UV	0	UW	140 615			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	801 464		0		801 464			
	Autres créances clients	UX	86 007 238		84 859 770		1 147 468			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	488 488		488 488					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 222 393		1 222 393					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	57 651		57 651				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 695 099		14 644 819		50 280		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	183 628		183 628				
		Divers	VP	2 282 466		2 282 466				
	Groupe et associés (2)	VC	5 935 340		5 935 340					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 749 506		5 749 506					
	Charges constatées d'avance	VS	509 353		509 353					
	TOTAUX		VT	118 076 203	VU	115 933 414	VV	2 142 789		
RENVOS	(1) Montant des	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		
				1		2		3		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y								
Autres emprunts obligataires (1)		7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0		0					
	à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	789 715		789 715					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	85 255 557		84 953 875		301 682			
Personnel et comptes rattachés		8C	5 186 002		5 186 002					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 686 133		5 686 133					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	0		0					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	20 755 640		20 430 818		324 822			
	Obligations cautionnées	VX								
État et autres collectivités publiques	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	496 613		496 613					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	3 698 460		3 698 460					
Groupe et associés (2)		VI	4 015 358		4 015 358					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	11 295 823		11 295 823					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ								
Produits constatés d'avance		8L	8 677 784		8 677 784					
TOTAUX		VY	145 857 086	VZ	145 230 582		626 504			
RENVOS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2022						
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WA							
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		WE	343 470	WB	0			
		WF	11 196	WG	136 427	XE	491 093			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		RA		RB					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		WI	8 776 837	XX		XW	8 780 632		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	3 795	XZ	0				
	Amendes et pénalités		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*		XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)		I7				I7	-470 982		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		I8				
		- imposées au taux de 0 %		ZN						
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN						
				- Plus-values soumises au régime des fusions		WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	302 250	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
TOTAL I						WR	9 102 993			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS	40 887 567			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV					
			- imposées au taux de 0 %		WH					
			- imposées au taux de 19%		WP					
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW					
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation						2A	10 044	XA	994 350	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX				
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY			
	Majoration d'amortissement*						XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	7 280	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies F)	YI		XG	379 952	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies G)	YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies B)		YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies C)		YC		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39 decies D)		YD							
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	50 033 649		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	0			
				déficit (II moins I)				XJ	40 930 656	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		XO	40 930 656			

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT				Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
Prov de fin de chantier			8X	99 000	8Y 1 211 500
Provision pour pertes sur contrat (pertes à terminaison)			8Z	5 650 500	9A 5 798 000
Provisions pour risques sociaux			9B		9C 37 029
Provisions pour dépréciation *					
Provision sur créances clients			9D	97 313	9E 30 176
Provision sur titres de participation à 0%			9F	2 365 325	9G
			9H		9J
Charges à payer					
Participation à l'effort de construction			9K	177 509	9L 176 373
Contribution sociale de solidarité (Organic)			9M	387 190	9N 518 702
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	8 776 837	YO 7 771 780
			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-22 039 634		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	ØF	-22 039 634		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		-22 039 634			
					TOTAL II	ZH		-22 039 634			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance						YT	45 390 025			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	20 417 720				XQ	28 268 140			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	22 528 059			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	843 659			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	97 612 645			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	194 642 527			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	2 840 854			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	2 840 854			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	61 889 908			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	41 141 242			
DIVERS	Montant brut des salaires *						ØB	43 987 377			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2,21	%		
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-40 890 480	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0		
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	81 581		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	55203780600593					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
1	MAT. OUTILLAGE INDUSTRIEL	10 417 677		10 269 930		147 747
2	MAT. BUREAU INFORMAT.	137 533		123 657		13 876
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨				⑪	
1	3 283 619	3 135 872	3 135 872				
2	126	-13 750	-13 750				
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			3 122 122				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(B)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② : 0

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Néant *

Désignation de l'entreprise : VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	895
Dont apprentis	YF	41
Dont handicapés	YG	18
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	180 720 836
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	180 720 836

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 000 183
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	2 407 019
Subventions d'exploitation reçues	OF	90 672
Variation positive des stocks	OD	11 967
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	121 281
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	4 631 122

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	25 946
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	98 480 398
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	4 717 405
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 172 423
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	105 396 172

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	79 955 786
-----------------------------	-----------------------------	----	------------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	895
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Capital Group

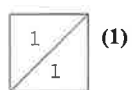
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 4 1 0 3 3 5 8 5 5 0 0 3 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

ADRESSE (voie) 0014 rue Louis Blériot

CODE POSTAL 92500 VILLE RUEIL-MALMAISON

Table with 4 columns: P1, P2, P3, P4 and their respective values.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination VINCI CONSTRUCTION N° SIREN 334851664 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 317 000

Forme juridique Dénomination N° SIREN % de détention Nb de parts ou actions

Forme juridique Dénomination N° SIREN % de détention Nb de parts ou actions

Forme juridique Dénomination N° SIREN % de détention Nb de parts ou actions

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET

4 1 0 3 3 5 8 5 5 0 0 3 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

ADRESSE (voie) 0014 rue Louis Blériot

CODE POSTAL 92500

VILLE

RUEIL-MALMAISON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

13

Forme juridique GIE Dénomination SMV

N° SIREN (si société établie en France) 503774895 % de détention 50,00

Adresse : N° 20 Voie RUE THIERRY SABINE

Code Postal 33700 Commune MARIIGNAC Pays

Forme juridique SAS Dénomination BENEDETTI GUELPA

N° SIREN (si société établie en France) 433332996 % de détention 100,00

Adresse : N° 620 Voie AVENUE DU MONT BLANC

Code Postal 74190 Commune PASSY Pays

Forme juridique SAS Dénomination QDB

N° SIREN (si société établie en France) 437915465 % de détention 100,00

Adresse : N° 0 Voie CHEMIN DES BROUTIERES

Code Postal 84130 Commune LE PONTET Pays

Forme juridique SAS Dénomination TPR

N° SIREN (si société établie en France) 312321629 % de détention 100,00

Adresse : N° 2 Voie RUE DU PONT AUX CHEVRES

Code Postal 35137 Commune BEDEE Pays

Forme juridique SAS Dénomination WEILER

N° SIREN (si société établie en France) 655680452 % de détention 100,00

Adresse : N° 213 Voie RUE DU GENERAL DE CASTELNAU

Code Postal 57343 Commune MORHANGE Pays

Forme juridique SAS Dénomination NTS

N° SIREN (si société établie en France) 48787242 % de détention 100,00

Adresse : N° 18 Voie AV GUSTAVE EIFFEL

Code Postal 33608 Commune PESSAC Pays

Forme juridique SAS Dénomination URBALIA

N° SIREN (si société établie en France) 834239949 % de détention 100,00

Adresse : N° 12 Voie RUE LOUIS BLERIOT

Code Postal 92500 Commune RUEIL MALMAISON Pays

Forme juridique SARL Dénomination CARRIERE DE JOUX

N° SIREN (si société établie en France) 842869372 % de détention 49,00

Adresse : N° Voie La Tour de Millery RD315

Code Postal 69390 Commune MILLERY Pays

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III^o au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2	(1)
2	

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 4 1 0 3 3 5 8 5 5 0 0 3 6 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

ADRESSE (voie) 0014 rue Louis Blériot

CODE POSTAL 92500 VILLE RUEIL-MALMAISON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 13

Forme juridique	SAS	Dénomination	SMELT	N° SIREN (si société établie en France)	528923162	% de détention	49,00
Adresse :	N° 2	Voie	LIEUDIT MATHELIN	Code Postal	33230	Commune	LAGORCE Pays
Forme juridique	SAS	Dénomination	CETEAU-CEANS	N° SIREN (si société établie en France)	823026810	% de détention	38,50
Adresse :	N° 52	Voie	QUAI DE PALUDATE	Code Postal	33800	Commune	BORDEAUX Pays
Forme juridique	SA	Dénomination	BENEDETTI GUELPA SUISSE	N° SIREN (si société établie en France)	327707418	% de détention	100,00
Adresse :	N°	Voie	MEYRIN	Code Postal	99	Commune	MEYRIN Pays CH
Forme juridique	SAS	Dénomination	CLIMENT	N° SIREN (si société établie en France)	439328485	% de détention	100,00
Adresse :	N° 9	Voie	ROUTE D'AUDINCOURT	Code Postal	25420	Commune	VOUJEAUCOURT Pays
Forme juridique	SAS	Dénomination	L2C	N° SIREN (si société établie en France)	439328204	% de détention	100,00
Adresse :	N° 9	Voie	ROUTE D'AUDINCOURT	Code Postal	25420	Commune	VOUJEAUCOURT Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 26 JUIN 2023

L'an 2023,
Le vingt-six juin,

VINCI Construction (société par actions simplifiée au capital de 366.400.000 € ; siège social : 1973, Boulevard de la Défense 92000 NANTERRE ; 348.866.260 R.C.S. NANTERRE), représentée par M. Pierre ANJOLRAS, Président, ci-après désignée l' « **Associé unique** »,

titulaire de la totalité des actions composant le capital de VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, ci-après désignée la « **Société** »,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2022 ;
- Le rapport de gestion du Président relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux annuels ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés annuels ;
- Le texte des décisions proposées ;

PREND LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat social dudit exercice social 2022 ;
- Renouvellement du mandat du Président ;
- Poursuite de l'activité malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social ;
- Pouvoirs.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

Il approuve, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, le montant s'élevant à 11.196 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit code et mentionnées dans le rapport de gestion du Président.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, constatant que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 font ressortir une perte de (40.887.567,46) €, décide d'imputer celui-ci au poste « Report à nouveau » dont le montant déficitaire est ainsi amené de (22.039.633,59) € à (62.927.201,05) €.

L'associé unique reconnaît qu'au titre des trois exercices sociaux précédents, il n'a pas été distribué de dividendes.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de Président de Monsieur Gaëtan HINTZY à l'issue des présentes décisions, décide de renouveler ledit mandat et décide que Monsieur Gaëtan HINTZY est nommé Président pour une durée illimitée.

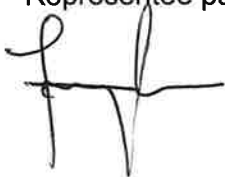
QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, prenant acte que le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, statue conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du code de commerce et décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités où besoin sera.

Pour l'Associé unique :
VINCI Construction, Président,
Représentée par M. Pierre ANJOLRAS



VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Société par actions simplifiée

12-14 rue Louis Blériot

92500 Rueil Malmaison

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022


COPIE CERTIFIÉE CONFORME

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Société par actions simplifiée

12-14 rue Louis Blériot

92500 Rueil Malmaison

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associé unique de la société VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme indiqué dans la note II de l'annexe – Règles et méthodes comptables, la société VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes annuels. Ces estimations portent notamment sur :

- Les contrats de construction : comme indiqué dans la note de l'annexe intitulée « II – Règles et méthodes comptables – Résultat des contrats de construction », votre société comptabilise le résultat de ses contrats long terme selon la méthode de l'avancement. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par la société.
- L'évaluation des titres de participation : comme indiqué dans la note de l'annexe intitulée « II – Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. Nous avons examiné les modalités d'application ainsi que les hypothèses utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juin 2023

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

 *Amnon Bendavid*

Amnon Bendavid

COMPTES ANNUELS

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

Société par actions simplifiée unipersonnelle

14 rue Louis Blériot 92500 RUEIL-MALMAISON

DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

SOMMAIRE

Page de garde.....	1
Sommaire.....	2
Bilan - Actif.....	3
Bilan - Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
.....	7

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
BILAN ACTIF

Clôture au 31 décembre 2022

BILAN-ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires	1 317 539	1 305 814	11 725	38 297
Fonds commercial	14 798 774	14 798 774		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	16 116 313	16 104 589	11 725	38 297
Terrains	3 196 882	1 153 254	2 043 629	2 053 593
Constructions	9 311 564	4 098 719	5 212 844	4 137 360
Installations techniques, matériel	69 941 256	52 015 719	17 925 537	16 261 537
Autres immobilisations corporelles	6 081 814	5 549 083	532 731	456 938
Immobilisations en cours	2 497 530		2 497 530	2 890 124
Avances et acomptes				33 560
TOTAL immobilisations corporelles	91 029 046	62 816 775	28 212 271	25 833 111
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	26 317 869	21 924 814	4 393 055	6 758 380
Créances rattachées à des participations	2 962	2 962		
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	140 615		140 615	181 993
TOTAL immobilisations financières	26 461 445	21 927 775	4 533 670	6 940 373
Total Actif Immobilisé (II)	133 606 805	100 849 139	32 757 666	32 811 781
Matières premières, approvisionnements	149 107		149 107	161 074
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	149 107		149 107	161 074
Avances et acomptes versés sur commandes	397 317		397 317	144 582
Clients et comptes rattachés	86 808 702	646 260	86 162 441	142 314 723
Autres créances	34 320 563	26 230 392	8 090 172	19 050 069
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	121 526 582	26 876 652	94 649 930	161 509 375
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	13 650 632		13 650 632	5 670 665
TOTAL Disponibilités	13 650 632		13 650 632	5 670 665
Charges constatées d'avance	509 353		509 353	446 435
Total Actif Circulant (III)	135 835 674	26 876 652	108 959 022	167 787 550
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	269 442 479	127 725 791	141 716 688	200 599 330

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
BILAN PASSIF

Clôture au 31 décembre 2022

BILAN-PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Capital social ou individuel dont versé :	31 700 000	31 700 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	3 229 793	3 229 793
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours :		
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :		
TOTAL Réserves	3 229 793	3 229 793
Report à nouveau	-22 039 634	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-40 887 567	-22 039 634
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	3 126 047	3 295 937
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-24 871 361	16 186 097
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	10 783 146	9 479 000
Provisions pour charges	718 994	2 287 402
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	11 502 140	11 766 402
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs :	4 805 073	20 455 002
TOTAL Dettes financières	4 805 073	20 455 002
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 228 823	10 367 183
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 255 557	79 596 062
Dettes fiscales et sociales	32 124 388	39 879 039
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 698 460	56 628
Autres dettes	11 295 823	4 303 727
TOTAL Dettes d'exploitation	141 603 052	134 202 639
Produits constatés d'avance	8 677 784	17 989 191
TOTAL DETTES (IV)	155 085 909	172 646 831
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	141 716 688	200 599 330

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
COMPTE DE RESULTAT

Clôture au 31 décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2022			Exercice 2021	
	France	Exportation	Total		
Ventes de marchandises					
Production vendue biens	181 613 376		181 613 376	180 262 459	
Production vendue services	72 147 788		72 147 788	66 325 939	
Chiffres d'affaires nets	253 761 163		253 761 163	246 588 398	
Production stockée					
Production immobilisée			2 407 019	1 830 955	
Subventions d'exploitation			90 672		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			13 022 227	4 203 133	
Autres produits			2 000 017	1 654 165	
			Total des produits d'exploitation (I)	254 276 651	
			271 281 099		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			341	609	
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			136 883	51 716	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			11 967	191 782	
Autres achats et charges externes			194 642 527	163 253 897	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 840 854	1 786 443	
Salaires et traitements			54 408 429	51 435 429	
Charges sociales			20 380 185	21 413 193	
Dotations d'exploitation			Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 855 243	7 271 155
			Dotations aux provisions		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions	97 313	203 186
			Pour risques et charges : dotations aux provisions	8 975 075	8 632 178
Autres charges			2 306 368	185 823	
			Total des charges d'exploitation (II)	254 425 411	
			291 655 186		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-20 374 087	-148 759	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			4 317 870	157 870	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			1 511 756	6 133 354	
Produits financiers de participations			1 088 016	327 145	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés			975 157	666 327	
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total des produits financiers (V)	993 472	
			2 063 173		
Dotations financières aux amortissements et provisions			28 595 717	19 522 739	
Intérêts et charges assimilées			547 050	176 548	
Différences négatives de change			77	633	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			Total des charges financières (VI)	19 699 919	
			29 142 843		
RÉSULTAT FINANCIER			-27 079 670	-18 706 447	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-44 647 643	-24 830 691	

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
COMPTE DE RESULTAT (suite)

Clôture au 31 décembre 2022

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2022	Exercice 2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	88	5 390
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 283 744	2 753 787
Reprises sur provisions et transferts de charges	946 025	616 397
Total des produits exceptionnels (VII)	4 229 857	3 375 574
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 007	-30 886
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	161 621	84 249
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	776 135	654 431
Total des charges exceptionnelles (VIII)	940 763	707 795
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	3 289 094	2 667 779
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-470 982	-123 278
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	281 891 999	258 803 567
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	322 779 566	280 843 200
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-40 887 567	-22 039 634

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT

14 rue Louis Blériot 92500 RUEIL-MALMAISON

N°SIRET : 41033585500368

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2022

(en Euros)

I - Faits caractéristiques de l'exercice

II - Règles et méthodes comptables

III - Notes sur le bilan

IV - Notes sur le compte de résultat

V - Autres informations

I - Faits caractéristiques de l'exercice

Il est indiqué qu'aucun élément significatif n'a remis en cause la comparabilité des exercices.

II - Règles et méthodes comptables

Principes généraux :

Les comptes de la société sont établis conformément aux dispositions réglementaires françaises du Plan Comptable Général (PCG) tel que décrit par le règlement ANC n°2014-03 et mis à jour de l'ensemble des règlements le modifiant.

Les données chiffrées de la présente annexe sont communiquées en euros.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

● Résultat des contrats de construction

La société comptabilise le résultat de ses contrats de construction à long terme selon la méthode de l'avancement définie par les articles 622-2 à 622-7 du PCG. Le résultat constaté en fin de période correspond à la quote-part de résultat à terminaison acquise en fonction du pourcentage d'avancement technique des travaux.

Les produits de réclamation non encore acceptés par le client ne sont pas comptabilisés.

Dans le cas où une prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable.

● Comptabilisation des sociétés en participation

Les comptes des sociétés en participation gérées sont intégrés à 100% au bilan et au compte de résultat quelque soit le pourcentage de détention. La quote-part de résultat revenant aux associés non gérants est comptabilisée dans les rubriques « bénéfice transféré » ou « perte transférée ».

Pour les sociétés en participation non gérées, la quote-part de résultat revenant à la société est comptabilisée dans les rubriques « bénéfice attribué » ou « perte supportée ».

● Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et amorties sur leur durée d'utilisation.

La société considère que l'amortissement linéaire reflète généralement l'usure normale des biens. Néanmoins, lorsqu'un amortissement dégressif est utilisé pour des raisons fiscales, la partie excédant l'amortissement qui aurait été constaté selon la méthode linéaire est comptabilisée :

- au passif du bilan, dans la rubrique « amortissements dérogatoires » ;
- au compte de résultat en charges exceptionnelles (ou en produits exceptionnels en cas de reprise d'amortissement dérogatoires).

Les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Immobilisations	Mode d'amortissement	Durée de l'amortissement
Concessions, brevets, licences	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	de 15 à 40 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	de 2 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	de 3 à 10 ans
Mobilier, agencements	Linéaire	de 8 à 10 ans

La société applique les dispositions comptables de l'article 745 du PCG relatives au fonds commercial et au mali technique. Les impacts sont présentés dans les tableaux des immobilisations et des amortissements. Le mali technique de fusion est affecté en priorité à l'actif sous-jacent auquel il se rapporte et suit les modalités d'amortissement de cet actif le cas échéant ; à défaut il est comptabilisé en fonds commercial.

Les fonds commerciaux font l'objet d'un test de dépréciation annuel suivant l'approche d'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) avec le taux de WACC communiqué annuellement par VINCI. L'UGT retenue pour le test est la société, sauf s'il est possible d'avoir une UGT d'un niveau plus fin.

En cas de perte de valeur du groupe d'actifs auquel il est affecté, le fonds commercial est déprécié en priorité. Il est interdit de reprendre une dépréciation de fonds commercial.

● Immobilisations financières

Les immobilisations financières se composent principalement de titres de participations, de dépôts et cautionnements, et de prêts dans le cadre de l'effort à la construction.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. En application de l'article 221-1 du PCG renvoyant à l'article 213-8, la société a choisi l'option d'intégrer les frais liés à leur acquisition dans ce coût. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

● Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises et approvisionnements sont évalués selon une seule méthode du premier entré - premier sorti. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

● Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas à la clôture pour analyser le niveau de risque de non recouvrement. En fonction de cette appréciation, une provision pour dépréciation est éventuellement comptabilisée.

● Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à leur valeur de marché.

● Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère estimatif mais sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la clôture. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

Les provisions pour service après vente couvrent les obligations nées dans le cadre des garanties légales sur les chantiers. Elles sont estimées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes et de manière individuelle sur la base des désordres identifiés.

Des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour charges sur chantiers comprennent notamment le coût des travaux restant à réaliser sur les chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs, ainsi que des provisions pour litiges prud'homaux.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques exceptionnels sont destinées à couvrir des risques à caractère non récurrent.

● Provisions pour avantages au personnel

La provision relative aux médailles du travail est prise en compte à la clôture de l'exercice. Elle est calculée sur la base des salariés présents dans la société à la date de clôture. Elle est évaluée selon la méthode actuarielle progressive (méthode des unités de crédits projetés), en retenant l'ensemble des échelons de médailles.

Les engagements de retraite concernant les indemnités de fin de carrière et les régimes complémentaires du personnel en activité sont portés en engagements hors bilan. Ces engagements sont évalués selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédits projetés. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, qui font l'objet d'une cotisation à un régime de prévoyance extérieur, sont enregistrés en résultat au fur et à mesure des cotisations appelées.

● Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon la méthode de l'avancement. Il correspond à l'ensemble des activités méritées à la date d'arrêt des comptes. Si les facturations sont inférieures à l'activité méritée, les travaux concernés sont comptabilisés en chiffres d'affaires et en "Clients - factures à établir". Si les facturations sont supérieures à l'activité méritée, l'excédent est comptabilisé en diminution des produits par un ajustement inscrit en "Produits constatés d'avance".

● Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent :

- les redevances de marques ou de brevets,
- les restitutions de pénalités sur marchés ou sur contrats, et les indemnités diverses reçues de tiers,
- les produits de location d'immeubles et les produits divers de gestion courante.

Les transferts de charges de personnel comprennent les aides perçues au titre de l'activité partielle.

● Charges d'exploitation

Le cas échéant, les pénalités sur marchés clients sont comptabilisées en autres charges d'exploitation.

● Résultat courant

Le résultat courant comprend le résultat de l'exploitation ainsi que les charges et produits liés au financement net des activités. Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent tels que les coûts et provisions associés aux cessions d'actifs hors exploitation, les coûts de fermeture de sites et les charges de restructuration.

● Changements comptables

Le cas échéant, la société fait mention de toutes les informations nécessaires à la compréhension des changements comptables (PCG art. 833-2/2 ; 832-2/2)

III - Notes sur le bilan

● Immobilisations

La variation des immobilisations, en valeurs brutes, se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2021	ENTREES	SORTIES	APPORT FUSION		Reclassement	31/12/2022
				ENTREES	SORTIES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial	14 798 774						14 798 774
Logiciels							
Immobilisations en cours							
Autres immobilisations incorporelles	1 317 539						1 317 539
Sous-total	16 116 313						16 116 313
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains	3 196 882						3 196 882
Constructions	7 566 330	1 367 439				377 794	9 311 564
Mati de fusion sur actifs corporels							
Matériel et outillage	71 714 181	8 644 752	10 417 677				69 941 256
Matériel de transport	2 944 472	173 474				14 800	3 132 746
Autres immobilisations	2 869 254	217 347	137 533				2 949 069
Immobilisations en cours	2 923 684		33 560			-392 594	2 497 530
Sous-total	91 214 803	10 403 012	10 588 769				91 029 046
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Titres de participation et créances rattachées à des particip.	26 320 830						26 320 830
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	181 993	1 688	43 065				140 615
Sous-total	26 502 823	1 688	43 065				26 461 445
TOTAL	133 833 940	10 404 700	10 631 835				133 606 805

• Amortissements des immobilisations

En €	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2022
				DOTATIONS	REPRISES	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement et développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	1 279 243	26 572				1 305 814
Sous-total	1 279 243	26 572				1 305 814
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	631 600	9 964				641 564
Constructions	3 428 970	669 749				4 098 719
Mali de fusion sur actifs corporels						
Matériel et outillage	55 452 644	6 833 005	10 269 930			52 015 719
Matériel de transport	2 837 667	78 651				2 916 318
Autres immobilisations	2 519 120	237 302	123 657			2 632 765
Sous-total	64 870 002	7 828 671	10 393 588			62 305 085
TOTAL	66 149 244	7 855 243	10 393 588			63 610 900

• Dépréciations des immobilisations

En €	31/12/2021	DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION		31/12/2022
				DOTATIONS	REPRISES	
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 798 774					14 798 774
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	511 690					511 690
DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
- Dépréciations titres de participation	19 559 489	2 365 325				21 924 814
- Dépréciations autres immobilisations financières	2 962					2 962
TOTAL	34 872 915	2 365 325				37 238 240

• Échéances des créances

En €	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN	+ 5 ANS
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Créances rattachées à des participations	2 962		2 962	
Prêts				
Autres immobilisations financières	140 615		140 615	
COMPTES DE TIERS				
Créances clients & comptes rattachés	86 808 702	84 859 770	1 948 932	
Personnel et comptes rattachés	488 488	488 488		
Organismes sociaux	1 222 393	1 222 393		
Etat & collectivités publiques	17 218 845	17 168 564	50 280	
Groupe et associés (comptes courants)	5 935 340	5 935 340		
Autres débiteurs	5 749 506	5 749 506		
COMPTES FINANCIERS				
Valeurs mobilières de placement				
Banques & valeurs à l'encaissement, caisse	13 650 632	13 650 632		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	509 353	509 353		
TOTAL	131 726 834	129 584 045	2 142 789	

• Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

En €	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	43 783 932	73 523 627
Autres créances	1 258 726	762 512
Banque et établissements financiers		
Produits à recevoir	45 042 659	74 286 138

• Dépréciations de l'actif circulant

En €	31/12/2021	VARIATION DE L'EXERCICE				31/12/2022
		DOTATIONS	REPRISES	APPORT FUSION et AUTRES		
				DOTATIONS	REPRISES	
Dépréciations stocks et en cours						
Dépréciations comptes clients	579 123	97 313	30 175			646 260
Autres provisions pour dépréciation		26 230 392				26 230 392
TOTAL	579 123	26 327 705	30 175			26 876 652

• Comptes de régularisation - actif

Charges constatées d'avance en € :	509 353	dont	exploitation :	509 353
			financier :	
			exceptionnel :	

• Capital Social

Constitution du capital social

Actions ou parts	Nombre	Valeur nominale en €	Valeur totale (en €)
31/12/2021			
Actions émises pendant l'exercice	317 000	100,00	31 700 000
Actions remboursées ou annulées pendant l'exercice			
Réduction de la valeur nominale			
31/12/2022	317 000	100,00	31 700 000

La Société fait partie du Groupe VINCI qui détient la totalité des actions par l'intermédiaire de sa filiale VINCI CONSTRUCTION. Elle est comprise dans le périmètre de consolidation de ce Groupe (intégration globale).

Variation des capitaux propres

En €	31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Résultat de l'exercice	Autres Variations	31/12/2022
Capital social	31 700 000				31 700 000
Réserves	3 229 793				3 229 793
Primes					
Report à nouveau		-22 039 634			-22 039 634
Résultat	-22 039 634	22 039 634	-40 887 567		-40 887 567
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	3 295 937			-169 890	3 126 047
Compte sur dividendes					
TOTAL	16 186 097		-40 887 567	-169 890	-24 871 361

● Provisions

La variation des provisions se présente comme suit (en €)

En €	31/12/2021	VARIATION DE L'EXERCICE				31/12/2022
		DOTATIONS	REPRISES		APPORT FUSION et AUTRES	
			AVEC UTILISATION	SANS OBJET	DOTATIONS REPRISES	
PROVISIONS REGLEMENTEES						
Amortissements dérogatoires	3 295 937	776 135	946 025			3 126 047
Autres provisions réglementées						
Sous-total	3 295 937	776 135	946 025			3 126 047
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour litiges						
Provisions SAV						
Provisions pour pertes à terminaison	6 396 000	5 650 500	5 798 000			6 248 500
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour risques financiers						
Autres provisions pour risques et charges	5 370 402	3 324 575	3 441 337			5 253 640
Sous-total	11 766 402	8 975 075	9 239 337			11 502 140
TOTAL	15 062 339	9 751 210	10 185 362			14 628 187

Les autres provisions pour risques et charges couvrent pour l'essentiel :

- des provisions risques travaux d'un montant de 3 528 575 €
- une provision médaille de travail d'un montant de 718 994 €
- une provision risques sociaux d'un montant de 569 970 €
- des provision autres charges d'un montant de 436 100 €

IV - Notes sur le compte de résultat

• Ventilation du chiffre d'affaires

En €	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Chiffre d'affaires comptable	253 761 163	246 588 398	7 172 765
Quote-part de CA des associés non gérants dans les SIEP	-25 528 655	-23 772 512	-1 756 143
Quote-part de CA dans les SEP non gérées	42 984 735	45 152 961	-2 168 226
Autres retraitements Prestations de Services	-68 731 612	-65 287 147	-3 444 465
Chiffre d'affaires "Activité"	202 485 631	202 681 700	-196 069

Répartition par secteur d'activité (en €)	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Bâtiment			
Travaux publics	202 485 631	202 681 700	-196 069
Total	202 485 631	202 681 700	-196 069

• Résultat financier

En €	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Revenus des titres de participation	1 088 016	327 145	760 871
Reprises de provisions financières			
Autres produits financiers	975 157	666 327	308 830
Dotations aux provisions financières	-28 595 717	-19 522 739	-9 072 978
Autres charges financières	-547 127	-177 180	-369 946
Total résultat financier	-27 079 670	-18 706 447	-8 373 223

• Résultat exceptionnel

En €	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Résultat sur cessions d'immobilisations	3 122 123	2 669 538	452 584
Charges de restructuration			
Provisions et amortissements	169 890	-38 035	207 925
Divers	-2 919	36 276	-39 195
Total résultat exceptionnel	3 289 094	2 667 779	621 314

• Impôts

La société est redevable de l'impôt sur les sociétés.

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du groupe VINCI.

• Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

En €	Résultat avant impôt	Participation	Impôt dû	Résultat comptable
Résultat courant	-44 647 643		-470 982	-44 176 661
Résultat exceptionnel	3 289 094			3 289 094
Total	-41 358 549		-470 982	-40 887 567

V - Autres informations

● Engagements Hors bilan

En €	Sûretés personnelles	Autres	Total engagements donnés	Dont parties liées	Total engagements reçus	Dont parties liées
Cautions de soumission						
Bonne exécution	1 283 174		1 283 174			
Restitutions d'avance	18 473 239		18 473 239			
Retenues de garanties	43 638 126		43 638 126			
Paiement à terme des sous-traitants						
Paiement à terme des fournisseurs	1 656 103		1 656 103			
Autres (dont garanties de maison-mère)						
Sous-total engagements sur marchés	65 050 642		65 050 642			
Autres (hypothèques, nantissemements...)						
Crédit bail et locations financements						
Garanties solidaires des associés des sociétés de personnes						
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière		6 955 816	6 955 816			
Total engagements donnés	65 050 642	6 955 816	72 006 458			
Total engagements reçus						

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ont été déterminés selon la méthode préconisée par l'IFRIC et en retenant les éléments suivants pour le calcul :

	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation	3,25%	1,05%
Taux d'inflation	2,00%	1,80%
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	3,00%	1,00%

Table de mortalité : Insec 15-17 H/F

● Information sur la fiscalité différée ou latente

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôts provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges se présentent comme suit :

Accroissement de la dette future d'impôts :

En €	Base	Montant de l'impôt (taux normal)
Amortissements dérogatoires	3 126 047	807 458
Autres		
Total accroissement de la dette future d'impôts (a)	3 126 047	807 458

Allègement de la dette future d'impôts :

En €	Base	Montant de l'impôt (taux normal)
Provisions pour pertes à terminaison	6 248 500	1 613 988
Provisions de restructuration		
Provisions pour Organic	45 725	11 811
Provisions pour risque financier		
Provisions pour participation des salariés		
Autres provisions temporaires non déductibles		
Déficits reportables fiscalement		
Total allègement de la dette future d'impôts (b)	6 294 225	1 625 798

Total allègement de la dette future d'impôt (créance nette future d'impôt) :

Total (b) - (a)	3 168 177	818 340
------------------------	------------------	----------------

Exercice	Taux normal
2021	27,50%
2022	25,83%

- Engagements relatifs aux contrats de crédit bail

Immobilisations prises en crédit-bail :

Postes du bilan en €	Coût d'entrée	Dotaton aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains				
Construction				
Installations techniques, matériel et outillage	NEANT			
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Total engagements				

Engagements de crédit-bail :

En €	Redevances payées		Redevances restant à payer			
	De l'exercice	Cumulées	1 an au +	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
Terrains						
Construction						
Installations techniques, matériel et outillage	NEANT					
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total						

- Montant des rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération allouée aux organes de direction n'est pas communiquée car cela reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

- Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen se répartit comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Ingénieurs et cadres	302	401
Agents de maîtrise et techniciens	296	354
Ouvriers	297	337
Total	895	1 092

- Compte personnel de formation (CPF)

En application de la loi 2014-288 du 5 mars 2014, le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace à compter du 1^{er} janvier 2015 le Droit Individuel à la Formation (DIF). Le reliquat de DIF existant au 31 décembre 2014 peut être utilisé, jusqu'au 1^{er} janvier 2021, comme des heures acquises au titre du CPF.

Le CPF est alimenté au profit des salariés des entreprises françaises à raison de 24 heures par année de travail, dans la limite de 120 heures, puis 12 heures par année, dans la limite de 150 heures. La société a décidé de ne pas opter pour la gestion en interne du financement du CPF et se libère de son obligation au travers d'un versement effectué auprès d'un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA).

- Identité des sociétés consolidantes

VINCI CONSTRUCTION
RCS Nanterre 334 851 664 - 1973 boulevard de la Défense - 92000 Nanterre

VINCI
RCS Nanterre 552 037 806 - 1973 boulevard de la Défense - 92000 Nanterre

- Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.

	Valeurs comptables des titres détenus (en €)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en €)	Observations
	Brute	Nette				
Filiales françaises (ensemble)	26 232 873	4 376 122			1 004 394	
Filiales étrangères (ensemble)	84 996	16 933				

- Informations sur les créances et dettes représentées par des effets de commerce

En €	31/12/2022
Créances clients	
Disponibilités	
Dettes fournisseurs	
Dettes sur immobilisations	
Total	

- Litiges et arbitrages

Il n'existe à la connaissance de la société aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

- Changements comptables

Néant

- Autres informations

Néant

- Evénements postérieurs à la clôture

Un traité d'apport partiel d'actif prévoyant l'apport par Vinci Construction Terrassement de sa branche complète et autonome d'activité "Ouvrages d'arts" à la société GTM OA a été signé en date du 9 mai 2023 et l'opération sera réalisée en date du 1er juillet 2023 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2023.

Il est à noter également que les fusions des sociétés Weiler et Travaux publics Jean Rohou avec la société Vinci Construction terrassement ont été signés le 9 mars 2023 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2023.

